

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141211-2014_A266-DE
Date de télétransmission : 16/12/2014
Date de réception préfecture : 16/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A266

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Aide aux entreprises - Proposition de dotation pour le concours "Créer en Pays d'Aix" - 3ème édition

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Interventions économiques

Objet : Aide aux entreprises - Proposition de dotation pour le concours « Créer en Pays d'Aix » - 3ème édition
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La société Interfaces, titulaire du marché d'une durée de trois ans et gérant délégué des deux pépinières et de l'hôtel d'entreprises innovantes de la Communauté du Pays d'Aix prévoit, conformément au marché, d'organiser la troisième édition du concours « Créer en Pays d'Aix ».

Ce rapport a pour objectif d'approuver l'organisation du concours et de valider la dotation de la CPA présentée sous forme de « crédit » de loyer à consommer par les entreprises, de manière continue, durant leur durée légale d'hébergement.

Exposé des motifs :

Les trois outils de développement économique sus-cités sont gérés dans le cadre d'un marché public remporté en octobre 2012 par la SAS Interfaces, dont le siège social se situe sur Paris.

La gestion déléguée a pour but de renforcer le rôle de levier économique des pépinières et de l'hôtel d'entreprises innovantes. A ce titre, l'organisation de manifestation d'envergure

tel que le concours « Créer en Pays d'Aix » favorise la reconnaissance et la notoriété de ces outils.

Cette manifestation annuelle, proposée dans le cadre du marché n°12M008, a pour objectif de mettre en valeur les services proposés en pépinières afin d'attirer de nouveaux projets.

Les effets induits sont ceux d'une meilleure visibilité des outils de développement économique sur le plan local auprès des acteurs économiques de l'accompagnement en amont de la création et, tout particulièrement, auprès d'écoles d'ingénieurs, d'universités ou de centres de recherche en direction de jeunes diplômés.

En découlent d'éventuels nouveaux partenariats et un ancrage des pépinières et des entreprises hébergées dans un tissu économique toujours plus dense.

Cette démarche favorise la reconnaissance de la CPA en tant qu'acteur de la création d'entreprises et de l'innovation, en particulier sur les thématiques affichées par les deux pépinières de PERTUIS et MEYREUIL, à savoir :

- la micro-électronique, le numérique, l'optique et la photonique sur MEYREUIL ;
- les énergies nouvelles, le prototypage industriel et le développement durable sur PERTUIS.

1. Concours « Créer en Pays d'Aix » - 2ème édition : un véritable succès

La seconde édition du concours « Créer en Pays d'Aix » s'est déroulée du 28 novembre 2013 au 6 février 2014. Elle s'est avérée être un véritable succès avec près de trente projets présentés, une douzaine retenus et six entreprises primées.

Deux catégories étaient présentées. Elles concernaient respectivement les entreprises en création n'ayant pas encore intégré de pépinières d'entreprises et les entreprises en développement déjà hébergées au sein des deux pépinières d'entreprises du Pays d'Aix¹.

La remise des prix s'est déroulée, le 7 février 2014 en présence de Monsieur Roger PELLENC, Vice-président de la CPA en charge des affaires économiques, dans les locaux de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) d'Aix-en-Provence devant une assemblée de plus de quatre-vingt dix personnes (Élus, partenaires du concours, entreprises hébergées en pépinière, médias, etc.).

2. Organisation de la troisième édition du concours du projets innovants et validation des prix remis aux lauréats

Pour rappel, le concours se décline en deux volets :

¹ Voir annexe 1 – Palmarès complet du concours de projet d'entreprises innovantes du Pays d'Aix.

- **Catégorie « Entreprise innovante en création »** : l'objectif est d'identifier des porteurs de projet ou des projets en émergence qui pourraient s'implanter sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix ;

- **Catégorie « Entreprise innovante en développement »** : qui permettra d'exposer au grand public et mettre à l'honneur, les entreprises innovantes déjà hébergées au sein des pépinières d'entreprises innovantes du Pays d'Aix. A cet effet, une opération d'e-vote (vote par Internet) grand public sera menée et permettra d'élire les start-up innovantes de 2015 présentes sur le territoire de la CPA.

Les prix offerts aux six candidats retenus seraient notamment constitués de mois d'hébergement gratuits dans la limite de la durée légale d'hébergement des entreprises lauréates. Ces prix représenteraient 10 % du chiffre d'affaires (CA) annuel hors taxes des pépinières d'entreprises soit dix huit mille euros (18 000€) pour l'année en cours. Cette aide s'intégrera dans le cadre légal des aides de minimis.

Seront déclinés, sur les deux catégories, des prix relatifs aux thématiques des pépinières d'entreprises. Voici la proposition de répartition de la dotation de la CPA :

Catégorie « Entreprise innovante en création »	
Prix Développement Durable, Énergies renouvelables	5 000 €
Prix Microélectronique, Optique, Numérique	5 000 €
Prix Coup de cœur	2 500 €
Catégorie « Entreprise innovante en développement »	
Prix Développement Durable, Énergies renouvelables	2 000 €
Prix Microélectronique, Optique, Numérique	2 000 €
Prix coup de coeur	1 500 €
TOTAL	18 000 €

En complément, il sera fait appel à des partenaires financiers privés.

Le lancement du concours est prévu pour le mois de novembre 2014 et la remise des prix pour le mois de février 2015. A cet effet, un jury indépendant d'experts statuera sur les différents projets retenus. Le règlement du concours sera déposé chez un huissier.

Un plan de communication sera réalisé avec l'aide de la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix en ce qui concerne les affichages, l'utilisation des moyens existants de la CPA et de supports régionaux, voire nationaux, spécialisés dans l'innovation d'entreprise.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1115-1 à L1115-5 relatifs aux actions extérieures des Collectivités territoriales ;

VU les articles 87 et 88 du traité des communautés européennes et du règlement des aides de minimis de la Commission européenne ;

VU le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis ;

VU l'offre retenue dans le cadre du marché 12M008 correspondant au lot « Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix » ;

VU l'avis de la Commission du Développement économique et de l'Emploi en date du 10 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'organisation du concours proposé dans le cadre du marché 12M008 ;
- **APPROUVER** l'attribution de prix d'un montant total de 18 000€ HT se traduisant par des crédits de loyers et s'adressant uniquement aux projets innovants retenus dans le cadre du concours organisé par la SAS Interfaces. Cette aide sera insérée dans le dispositif des aides de minimis avec l'accord des entreprises concernées ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Palmarès complet du concours de projets d'entreprises innovantes du Pays d'Aix

La remise des prix a été effectuée, sous la bienveillance de Monsieur Roger PELLENC, vice-président de la Communauté du Pays d'Aix en charge des affaires économiques, devant plus de 90 personnes, dans les locaux de l'ENSAM (Ecole Nationale des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence).

Catégorie « entreprises en création »

Les 6 entreprises vont intégrer les Pépinières d'entreprises innovantes du Pays d'Aix.

Prix : Électronique, TIC et Optique-Photonique

- **Lauréat : KALYZEE** Analyse des images et du son dans les vidéos (ADN Vidéo) – Solution innovante, destinée aux professionnels de l'image, permettant d'enrichir les vidéos, de les rendre interactives et multilingues dans le but de mieux les diffuser et mieux les retrouver (avec possibilité de rechercher des personnes, lieux, objets, etc. à l'intérieur même des vidéos). L'entreprise sort de l'incubateur national du numérique de la Belle de Mai.
- **Finalistes**
 - Wannago** : conception et développement d'un écosystème mobile original dédié au développement touristique des territoires et de ses acteurs qui permet, notamment à partir de données ouvertes des organismes locaux de tourisme, la géolocalisation, l'enrichissement et la diffusion de leurs informations. Wannago sort de l'incubateur national du numérique de la Belle de Mai
 - AIXTREE** : activité principale la recherche, le développement et la commercialisation de solutions logicielles de modélisation & simulation numériques permettant une prise en compte à l'échelle du système global des problématiques de contrôle et de sécurité de tout type d'aéronef. Par ailleurs AIXTREE sera la première entreprise à transférer sa propriété intellectuelle de Russie en France. AIXTREE est en pré-incubation à l'incubateur régional Impulse.

Prix : Prototypage industriel, Développement durable

- **Lauréat : ENCAPSULIX** – Développement et conception d'équipement de fabrication pour le dépôt de couches minces dans les industries de l'électronique et des matériaux. L'équipement sert à « emballer » les composants avec une couche ultramince d'oxyde pour les protéger contre la corrosion et la vapeur d'eau atmosphérique. Le projet sort de l'école des Mines de Gardanne – Centre de Microélectronique Georges Charpak.
- **Finalistes :**
 - TERA-4** : bureau d'ingénierie naval développant le bateau du futur : quadrimaran permettant d'avoir un tirant d'eau de 50 cm, quel que soit la charge, posséder une vitesse de croisière de 60 nœuds et réduire la consommation de 30%.
 - Oxilia** : Développement de solutions informatiques (plateforme informatique) et de boîtiers (caméra, détecteurs de mouvements, wifi etc.) permettant le maintien des personnes à domicile (personnes âgées, handicapées)

Prix coup de cœur : AIXTREE

Catégorie « entreprises en développement »

Rappel des participants (un grand merci à vous tous pour avoir joué le jeu) : Helio Pur Technologies, Aroma Therapeutics, ARBEAUSOLutions, Treptik, Adis Innovation, LMSM, Anyces, First Light, Tinteo, ICDD et Atoll Energy.

Prix : Électronique, TIC et Optique-Photonique

- Lauréat : ANYCES (en savoir plus sur ANYCES)

Prix : Prototypage industriel, Développement durable

- Lauréat : LMSM (en savoir plus sur LMSM)

Prix spécial hors catégorie :

- Lauréat : ICDD (en savoir plus sur ICDD)

Nos partenaires : Communauté du Pays d'Aix, INTERFACES, Total Développement, Crédit agricole, Innovacom, Deveum, Innovatech, TAJ, Inno Facto, Psi For B, La Centrale de l'Innovation, Le Cercle des visionnaires, Procom-Europ, Dunes, SoBuZZ et Wiseed.

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Aide aux entreprises - Proposition de dotation pour le concours "Créer en Pays d'Aix" - 3ème édition

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014